

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE  
PARGNY SUR SAULX  
SEANCE du 18/10/2012**

L'an deux mille douze,  
Le Dix-huit Octobre à vingt heures trente,  
Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué en date du 10 octobre 2012,  
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de PARGNY SUR SAULX sous la présidence de  
Mme GUERIN Denise, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	14
Nombre de conseillers présents ou représentés	17
Nombre de conseillers excusés :	02

Nombre de conseillers absents :

**Etaient présents** : Mme GUERIN Denise, M. RINALDI Serge, M. CABART Jean-Claude  
Mme AUBRY Christine, MM. FRERSON Alain, SERGENT Jean-Marie, M. JEANNOT Christophe,  
Mme FONTANIVE Marzéna, M. PETRICIG Jean-Michel, M. PIERRARD Didier, Mme SAINT  
PIERRE Valérie, M. DOUBLET Francis, Mme LECLERE Claudine, M. ANGO Jacques-Vianney

**Absents** :

**Absents excusés** : M. GIRARD Pascal et M. EL KHIDER Mustapha.

**Pouvoirs** : M. LALLOUETTE Joël à M. PETRICIG Jeannot, Mme WINISDOERFFER Inès  
à Mme GUERIN Denise, Mme BLOT Laura à Mme AUBRY Christine.

**Secrétaire** : M. ANGO Jacques-Vianney

Affiché le : 23/10/2012.

**OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : création de poste suite à  
avancement de grade après réussite examen professionnel – Adjoint  
technique 1<sup>ère</sup> classe.**

**N°12/83**

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

**Madame le Maire, rappelle au Conseil Municipal :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

**Considérant** le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, le 22 Mai 2012.

**Considérant** la nécessité de créer 1 poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, justifié par l'avancement de grade d'un agent communal suite à la réussite de l'examen professionnel.

**Considérant qu'il est nécessaire** de solliciter l'avis de la CAP pour l'avancement au grade d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe.

**Madame le Maire propose à l'assemblée, la création d'1 emploi d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe, permanent à temps complet à raison de 35h hebdomadaire à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2012 et ce, après avis favorable de la CAP (séance du 25/09/2012).**

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2012.

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**DECIDE** de créer un poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2012.

**DECIDE** d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

**PRECISE** que la présente délibération sera exécutoire après l'obtention de l'avis du CAP en date du 25 septembre 2012.

**DIT** que les dépenses correspondantes seront prévues au budget primitif 2012.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Fait à PARGNY SUR SAULX,  
Mme Le Maire,  
Denise GUERIN